

AVENANT N°1

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE WOMEN'S CUP

Article 2 – Machines admises

Les machines éligibles pour participer sont :

Classe 600cc : jusqu'à 600cc (4 cylindres) et 675cc (**2 ou** 3 cylindres).

Classe 1000cc :
- au-dessus de 601cc et jusqu'à 1200cc (4 cylindres)
- au-dessus de 676cc et jusqu'à 1200cc (3 cylindres)
- au-dessus de 750cc et jusqu'à 1200cc (bi cylindres)

Roadster ou sportives acceptées (sous réserve d'éligibilité au règlement technique).

REGLEMENT DES MACHINES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE WOMEN'S CUP 2024

ARTICLE 5 - TABLEAU DES MODIFICATIONS

5.1.15. - Faisceau électrique

Le faisceau électrique **est libre** d'origine doit être utilisé.

Tous les commodos de guidon à l'exception de celui qui commande le coupe-contact et le démarreur peuvent être retirés.

Les commodos d'origine homologués ayant, entre autres, une fonction de réglage servant au bon fonctionnement de la machine peuvent être conservés.